



Véloxygène
90, rue Saint Honoré
80000 AMIENS
veloxygene-amiens@fub.fr
www.veloxygene-somme.fr

Monsieur Alain Gest, Président d'Amiens Métropole
Monsieur Alain Molliens, maire de Cagny

Amiens, le 10 juillet 2024

Copies à MM. : Jean-Claude Renaux, Vice-Président aux mobilités,
Bruno Bienaimé, adjoint au maire d'Amiens en charge du développement du vélo

Objet : Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables (BRAC) à Cagny

Monsieur le Président, monsieur le Maire,

Le jeudi 4 juillet, nous avons effectué une reconnaissance d'aménagements cyclables à Cagny, dans la partie urbaine de la commune. La commune de Cagny, proche d'Amiens, présente en effet un flux de transport élevé avec la Métropole, notamment du fait d'un passage naturel vers la gare de Longueau et d'une liaison directe avec la rocade. En synthèse, nos observations sont les suivantes :

> **la rue Latapie** ne dispose d'aucun aménagement cyclable : le croisement des bus et la largeur disponible rendent sans doute l'exercice complexe, mais même si les mini ronds-points semblent inciter à des vitesses modérées, cet axe ne peut pas être considéré comme cyclable dans l'état, surtout pour un jeune public ;

D'autre part, les règles de stationnement manquent de clarté : un panneau autorise le stationnement sur trottoir par chevauchement partiel, censé donc laisser un espace piétonnier. La réalité est un non respect systématique de cette obligation, conférant à cette rue une dangerosité piétonne ;

> **l'accès à cette même rue en venant d'Amiens par la rue Jean-Marie Tjibaou** nous paraît être le point noir cycliste (tourne à gauche plutôt "chaud"). S'il fallait citer une priorité, le réaménagement du carrefour et sa sécurisation vélos-piétons nous semblent urgentes sur ce noeud de circulation "à trois brins" : Amiens, Rocade et Gare de Longueau ;

> **la rue Henri Barbusse**, accès vers la rocade, présente une similitude avec la rue Latapie : flux motorisé dense, absence d'aménagement cyclable. Les carrefours surélevés et les feux semblent inciter à des vitesses modérées mais ne rendent pas compte de la dangerosité de cet axe.

Par ailleurs, nous suggérons d'apposer des panneaux de type M12 sur les feux sus-cités puisque ceux-ci ont pour but essentiel de casser la vitesse des véhicules motorisés (référence : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000025202146>) ;

Sur ces 3 axes, la réalisation d'aménagements cyclables qualitatifs ne semble pas aisée mais demeurera nécessaire au vu de la législation et des enjeux de développement du vélo dans nos territoires ; nous serions heureux de travailler avec vous à l'identification de solutions d'aménagement de court ou moyen terme.

> **enfin, le réseau secondaire de la commune**, qui semble placé intégralement en zone 30, apparaît apaisé et propice aux déplacements à pied ou à vélo. Nous sollicitons de la commune de Cagny un plan d'officialisation de DSC (Double Sens Cyclable) par l'apposition généralisée de panneaux "sauf vélo" sur l'ensemble des rues à sens unique des quartiers résidentiels (Garenne, Beauvoir, Mésanges, Fauvettes, Alouettes en rive sud-ouest de la rue Henri Barbusse et Pasteur, Balédent, Deneux, en rive nord-est de la rue Henri Barbusse). Ces dispositions, qui sont en cours de généralisation sur le réseau secondaire amiénois, ont démontré leur caractère très sécuritaire, notamment en incitant à la modération des vitesses de tous les usagers, simplifient les trajets cyclistes et permettent, au moins en partie, l'évitement de secteurs à forte densité motorisée.

Restant à votre disposition pour tout échange, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées

Paul Moitier, Président de Véloxygène



Association pour la promotion de l'usage de la bicyclette comme moyen de déplacement et de l'intermodalité sur Amiens-Métropole et le département de la Somme - Membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette FUB

BRAC juillet 2024 Cagny - zone urbaine

Annexes

Rue Latapie

Les règles de stationnement manquent de clarté : le panneau (ci-dessous à gauche) autorise un stationnement sur trottoir par chevauchement partiel, censé donc laisser un espace piétonnier. Néanmoins, le marquage horizontal ne suit pas et la réalité est un non-respect systématique de cette obligation (ci-dessous à droite) conférant à cette rue une dangerosité piétonne.



L'impression d'ensemble est un envahissement de l'espace piétonnier par le stationnement, renforcée par des stationnements complètement hors zone identifiée (ci-dessous).



Place Jean Jaurès :

Cette place est le lieu de jonction de trois axes très denses (rues Henri Barbusse, Latapie et Jean-Marie Tjibaou). L'état de la chaussée à certains endroits conduit ce lieu à être vraisemblablement requalifié à (court ?) terme. Il conviendra alors d'intégrer les aménagements adéquats pour sécuriser les mouvements et traversées cyclistes et piétonnes, selon les recommandations du CEREMA (passages surélevés, marquage des cheminements cycles et piétons, voire requalification complète de l'espace de la place).



Rue Henri Barbusse : cet accès vers la rocade présente aussi une absence d'aménagement cyclable probablement pour les mêmes raisons que la rue Latapie. Là encore, les aménagements (carrefours surélevés et feux) incitent à des vitesses modérées mais ne rendent pas compte de la dangerosité du lieu.

Notre suggestion est d'apposer des panneaux de type M12 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000025202146>) sur ces mêmes feux puisque ceux-ci ont pour but essentiel de casser la vitesse des motorisés.



DSC (Double Sens Cyclable) : l'ensemble des rues à sens unique des quartiers résidentiels, qui se trouvent en zone "30", doivent bénéficier, de droit, du dispositif DSC (Double Sens Cyclable), d'une part les flux motorisés y étant peu denses, et, d'autre part, le plan de circulation n'incitant pas à l'effet de shunt des véhicules motorisés et aux vitesses excessives associées. Ce dispositif crée, au moins en partie, des shunts vélo pour éviter les zones à risques.



Cette requête concerne essentiellement les rues de la Garenne, de Beauvoir, des Mésanges, des Fauvettes, des Alouettes en rive sud-ouest de la rue Henri Barbusse et les rues Pasteur, Balédent, Deneux, en rive nord-est de la rue Henri Barbusse.

